

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mars 2011

IMMIGRATION, INTÉGRATION ET NATIONALITÉ (deuxième lecture) - (n° 3180)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 203

présenté par

M. Estrosi, M. Garraud, Mme Irles, M. Ciotti, M. Straumann, M. Salles, M. Vandewalle, M. Spagnou, M. Lefranc, M. Luca, M. Bouchet, M. Calmégane, M. Suguenot, M. Groperrin, M. Verchère, M. Schneider, M. Gatignol, M. Carayon, M. Dosne, M. Binetruy, M. Nicolas, Mme Marland-Militello, Mme Pavy, M. Lazaro, M. Grall, M. Kossowski, Mme de Salvador, M. Christian Ménard, M. Couve, M. Dhuicq, M. Decool, Mme Poletti, M. Goujon, M. Michel Voisin, M. Brochand, M. Douillet, M. Siré, Mme Barèges, M. Besselat, M. Vitel, Mme Fort, M. Geoffroy, Mme Besse, M. Roubaud, M. Ferrand, M. Groperrin, M. Lejeune, M. Beaudouin, M. Vanneste, M. Goujon et Mme Gruny

ARTICLE 5

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« IV. – Les missions de l'observatoire statistique de l'immigration et de l'intégration, rattaché au Haut Conseil à l'intégration, créé en 2004, sont redéfinies par décret notamment pour réaffirmer la nécessité de publier un rapport public annuel qui analyse les données statistiques quantitatives relatives à l'immigration.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à réactiver et à redéfinir les missions de l'observatoire statistique de l'immigration et de l'intégration. En effet, cet organisme créé en 2004 est actuellement en sommeil. Il n'a pas remis de rapport annuel depuis 2006 car le comité interministériel de contrôle de l'immigration avait créé une mission statistique. Depuis 2007, c'est le ministère en charge de l'immigration qui publie les statistiques annuelles.

Or, il apparaît indispensable de disposer d'un observatoire indépendant qui puisse remettre un rapport public annuel sur les flux migratoires tel qu'il existe pour la délinquance avec l'observatoire national de la délinquance et de la réponse pénale présidée par Alain BAUER.